Nations Unies

S/PV.7995



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7995e séance

Vendredi 30 juin 2017, à 10 h 55

New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Tachco
	Éthiopie	M. Woldegerima
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Gueguen
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie (S/2017/539)

17-19241 (F)






(S/2017/539) *La séance est ouverte à 10 h 55.*

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (**S/2016/53**)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie (**S/2017/539**)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Jean- Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/539, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Arnault.

M. Arnault (*parle en anglais*) : Je suis heureux d'apporter un complément au rapport du Secrétaire général en date du 23 juin (S/2017/539) et d'informer le Conseil qu'il y a trois jours, le 27 juin, les FFuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo (FARC-EP) se sont acquittées de leurs obligations, conformément à la feuille de route du 29 mai, en remettant à la Mission des Nations Unies en Colombie, les 40 % d'armes individuelles restantes que la Mission avait enregistrées en mars.

Les FARC-EP conserveront un certain nombre d'armes afin d'assurer la sécurité des camps et des sites de collectes d'armes de l'ONU qui s'y trouvent et ce, jusqu'au 1er août. À cette date, les conteneurs seront retirés des camps et les zones oùles FARC-EP sont actuellement assemblées deviendront des zones de formation et de réinsertion dont la sécurité sera assurée par les forces armées et la police colombiennes.

Lors de la cérémonie d'« Adieu aux armes, adieu à la guerre », tenue le 27 juin dans un camp des FARC-EP situé dans une région qui avait été à l'épicentre de la guerre, le Président Santos Calderón et le chef du secrétariat des FARC-EP, Timoleón Jiménez, ont envoyé un message fort et émouvant à une société colombienne qui avait souvent douté des promesses du processus de paix. M. Jiménez a annoncé que, avec le dépôt de leurs armes, les FARC-EP marquaient officiellement la fin d'une insurrection armée qui a duré 53 ans et le début d'un mouvement non armé, pacifique et démocratique. Je ne peux que citer le Président Santos Calderón, qui a dit que vivre ce jour avait rendu sa présidence de la Colombie digne d'être vécue. Il a salué l'importance historique du respect par les FARC-EP de leur engagement de déposer les armes et a affirmé son propre engagement de mettre en œuvre l'Accord de paix final, comme il a déclaré, à la virgule près. À la cérémonie, des dirigeants religieux, notamment le Président de la Conférence des évêques colombienne, ont fait office de témoins d'honneur de la dernière étape du dépôt des armes.

La conviction que les deux dirigeants ont exprimée, selon laquelle une page d'un demi-siècle de guerre est désormais tournée, a été confirmée par l'examen par la Mission de l'état de mise en oeuvre du cessez-le-feu mis en place depuis la fin du mois d'août 2016. En effet, bien qu'au cours des neuf derniers mois, le cessez-le-feu et la cessation des hostilités n'aient pas toujours été observées, aucun manquement n'a été caractérisé par une violation délibérée ou une implication quelconque de décideurs de haut niveau d'un côté ou de l'autre. Par conséquent, nous pensons qu'avec le dépôt des armes par les FARC-EP, le cessez-le-feu est consolidé. Il sera néanmoins important de veiller à ce que le Mécanisme tripartite de surveillance et vérification continue de fonctionner pendant quelque temps après le 1er août, lorsque les zones et points actuels sont censés disparaître. Le Mécanisme a été un outil efficace pour le maintien et le renforcement de la confiance entre les parties au conflit, et sa présence au niveau local contribuera à garantir que tout incident qui se produirait dans les prochaines semaines et les prochains mois pourra encore être traité collectivement. À ce propos, après huit mois de fonctionnement du Mécanisme, nous pensons que les mérites de son approche tripartite, selon laquelle chaque partie vérifie directement si l'autre respecte ses obligations, avec l'appui et la coordination des Nations Unies, ont été bien établis. Alors que le succès du Mécanisme doit beaucoup à la confiance renforcée entre les parties au conflit à la table des négociations, le

Conseil voudra peut-être envisager s'il pourrait servir à d'autres processus de paix.

Avec le stockage d'armes individuelles dans des conteneurs des Nations Unies, la Mission et les FARC-EP, avec l'appui des forces armées et de la police, peuvent désormais se consacrer pleinement à la destruction de centaines de caches d'armes, à la collecte d'armes et à la destruction d'explosifs et de matières instables. Jusqu'à présent, 81 caches d'armes ont été visitées et une grande quantité d'explosifs ont été détruits. Le Gouvernement et les FARC-EP prévoient actuellement d'en extraire 380 autres dans les prochaines semaines, et d'autres suivront. Détruire les caches d'armes est sans aucun doute un processus difficile, mais nous sommes encouragés par la volonté des FARC-EP et des forces armées à aller de l'avant, et nous sommes certains de pouvoir nous occuper d'au moins un pourcentage très élevé de caches, sinon de l'ensemble d'entre elles, d'ici au 1er septembre, lorsque la Mission cessera de s'occuper de vérification des caches et que sa responsabilité reviendra au Gouvernement.

Ces derniers jours ont été porteurs de bonnes et encourageantes nouvelles pour la Colombie et le monde, et il est tout à fait opportun de célébrer ces avancées, même s'il n'y a clairement pas de raison de se reposer ou de se laisser aller au triomphalisme. Alors que l'achèvement du processus de dépôt des armes a créé de nouvelles perspectives, il a également mis l'accent sur l'urgence de progresser rapidement dans la mise en œuvre du programme de paix.

Le premier défi, et le plus urgent, est sans aucun doute la réintégration des 10 000 combattants et milices des FARC-EP, dont la sécurité physique et l'avenir socioéconomique seront profondément incertains à la suite du désarmement. Comme l'ont souligné les rapports du Secrétaire général, la réintégration est une tâche particulièrement complexe, sur fond d'économies illégales bien établies, de propagation de groupes armés, notamment des groupes ayant des liens avec la criminalité organisée et les dissidents des FARC, dans des zones où étaient auparavant déployées les FARC-EP, et de tendances à la violence contre des leaders sociaux. L'un des mérites de la feuille de route du 29 mai est qu'il établit clairement un certain nombre de priorités liées à la sécurité juridique, physique et socioéconomique des membres des FARC-EP. Il ne faut ménager aucun effort pour rapidement mettre en œuvre ce programme.

Au-delà de la réintégration des combattants, le processus de paix doit également répondre aux besoins et aux attentes des secteurs les plus vulnérables de la société colombienne. Nous approuvons pleinement les trois domaines e prioritaires identifiés par le Gouvernement : le déploiement des forces de sécurité pour protéger les communautés et établir l'état de droit dans les domaines les plus touchés par la guerre; la mobilisation des institutions nationales et locales afin d'apporter les biens et les services aux zones rurales qui ont longtemps été hors d'atteinte; et l'application de la nouvelle juridiction en matière de paix aussi rapidement que possible de façon à tenir la promesse de justice pour les victimes du conflit. Nous nous félicitons que, avec la réintégration, il s'agissait précisément des priorités que le Gouvernement a indiquées au Fonds pour la consolidation de la paix, et nous exhortons la communauté internationale à appuyer ces objectifs.

Nous sommes honorés par la demande du Gouvernement colombien et des FARC-EP tendant à la création d'une deuxième mission de vérification, mettant l'accent sur la réintégration et les mesures de sécurité générales, dont les activités commenceraient dès que possible. Comme je l'ai indiqué, c'est là que résident certains des défis les plus immédiats et pressants en matière de consolidation de la paix. Nous pensons que le mandat indiqué dans la lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Président Santos Calderón (S/2016/53, annexe) représente une bonne base pour un mandat de vérification crédible et efficace. À l'instar de la première, la seconde mission concernera tout autant le renforcement de la coopération et l'instauration de la confiance que la vérification en tant que telle. À cet égard, nous pensons que la confiance qui a été établie entre la Mission, les deux parties, les institutions étatiques et la société civile peut aider à garantir le succès du second mandat.

La décision du Conseil de sécurité, prise en janvier 2016, d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord portant cessez-le-feu et dépôt des armes en créant la Mission des Nations Unies en Colombie a été vue par la majorité de la société colombienne comme une garantie que les engagements pris à La Havane seraient dûment honorés une fois à la maison. Malgré les divisions politiques et la polarisation actuelle du climat, le Conseil de sécurité reste un facteur de confiance très important, au milieu des doutes et des incertitudes qui sont les inévitables séquelles d'un conflit si long et si douloureux. Alors que le processus de paix en Colombie entre dans une nouvelle phase, au-delà du dépôt des armes, l'attachement du Conseil au processus de paix et la détermination qu'il a exprimée dans la déclaration

du Président S/PRST/2017/6, à la suite de sa visite en Colombie début mai, pour appuyer la mise en œuvre de l’Accord de paix final, resteront une précieuse contribution au succès à long terme de cette entreprise unique en son genre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Arnault pour son exposé instructif et pour le travail qu’il accomplit. Je tiens également à saluer la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Étant donné qu’il s’agit de la dernière séance officielle que le Conseil tient sous votre présidence, je tiens, au nom de ma délégation, à vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu’à votre délégation, nos félicitations les plus sincères pour l’excellent travail réalisé tout au long de ce mois extrêmement actif. Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport (S/2013/539) et le Représentant spécial, M. Jean Arnault, pour la présentation qu’il vient de faire.

Mercredi dernier, M. Rodolfo Nin Novoa, le Ministre des relations extérieures de l’Uruguay, a rendu visite à la Mission des Nations Unies en Colombie et au Mécanisme de surveillance et de vérification. Cette visite a eu lieu le lendemain même de l’acte final historique de dépôt des armes par les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo(FARC-EP) À cette occasion, le Ministre Nin Novoa a transmis, de la part du Gouvernement uruguayen, un message de solidarité et de collaboration totales avec le processus de paix en Colombie, ainsi que de son attachement au nouveau mandat demandé par le Gouvernement colombien et les FARC-EP, que le Conseil doit examiner sous peu.

Nous tenons à souligner que les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l’Accord de paix final démontrent une nouvelle fois le ferme attachement des parties au processus de paix. Nous l’avons déclaré à de nombreuses reprises, mais nous tenons à le répéter une fois de plus : les Colombiens ont donné au monde un véritable exemple, en montrant par les faits qu’il vaut la peine de miser sur la paix. Ce faisant, leurs dirigeants ont risqué la totalité de leur capital civique et politique, en choisissant la paix. Le véritable courage, c’est de lutter pour la paix, et non de faire la guerre.

Les FARC-EP ont apporté leur ultime contribution en menant à terme le processus de dépôt des armes, qui, conformément à la feuille de route, devait être terminé à la fin mai. Il convient de signaler que pour un combattant, déposer les armes est lourd de signification, car il cesse alors d’être ce qu’il a été pendant longtemps pour s’exposer désormais, comme vient de le dire M. Arnault, à une période d’incertitude durant laquelle il n’est plus ce qu’il était, mais il n’est pas encore ce qu’il deviendra. Par conséquent, il faut beaucoup de courage pour déposer les armes, et cela doit être souligné. Le dépôt des armes a donc rendu possible la cérémonie sincère à laquelle M. Arnault a fait référence, qui a marqué l’achèvement de la mise en oeuvre d’une partie essentielle des Accords de La Havane et, dans le même temps, a ouvert une nouvelle étape vers l’avenir. Comme M. Arnault l’a également mentionné, il faut encore achever le processus de collecte des armes et explosifs se trouvant dans des caches. Mais, nous affirmons que ce processus est déjà en cours et sera achevé dans les délais.

Le Gouvernement colombien, quant à lui, a démontré son attachement à la mise en œuvre de l’Accord, en recourant à une procédure rapide pour adopter des lois importantes dans le but d’accélérer le processus, et en promulguant de nombreux décrets relatifs, entre autres, au développement économique et social des zones touchées par le conflit, à la réintégration socioéconomique des membres des FARC-EP et à la réintégration des enfants.

La Mission des Nations Unies en Colombie, pour sa part, a réalisé de nombreuses tâches de différentes natures, s’acquittant d’un rôle que nous considérons fondamental pour la réussite des différentes étapes de mise en œuvre de l’Accord qui, à ce jour, ont été franchies avec une précision absolue. Cela confirme que le Conseil de sécurité a agi avec discernement en établissant la Mission qui est actuellement présente en Colombie et, à l’entame de cette nouvelle phase du processus, nous pensons qu’il doit agir de la même manière.

Des défis importants subsistent toujours dans la mise en œuvre de l’Accord final de paix, de même que des inquiétudes compréhensibles, et nous considérons qu’il est pertinent et judicieux que le Président de la République de Colombie, Juan Manuel Santos Calderón, ait demandé, au nom du Gouvernement colombien et des FARC-EP, qu’une seconde mission politique des Nations Unies soit mise sur pied avant le 10 juillet de cette année pour se consacrer principalement à la réintégration

politique et socioéconomique des FARC-EP et à la mise en œuvre de mesures de sécurité personnelle et collective pour leurs membres, ainsi qu'à l'exécution de programmes intégrés de protection et de sécurité en faveur des populations locales et des organisations se trouvant dans des zones touchées.

En outre, nous estimons que les recommandations du Secrétaire général sont opportunes et nous sommes encouragés par les informations qui figurent dans son rapport, selon lesquelles la Mission actuelle en Colombie serait en mesure d'entreprendre à titre provisoire certaines activités prévues dans le cadre du deuxième mandat, afin de répondre à la demande des parties.

C'est pourquoi nous nous permettons d'apporter notre appui à la demande du Gouvernement colombien et des FARC-EP pour que soit établie une deuxième mission politique des Nations Unies en Colombie, dont le mandat correspondrait à la demande transmise, ainsi qu'aux recommandations du Secrétaire général.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport très complet (S/2017/539). Je remercie également le Représentant spécial Arnault et son équipe pour l'exposé important qu'il vient de présenter et, plus important encore, pour le travail dont ils s'acquittent au quotidien.

Je voudrais profiter de l'occasion pour dire quelques mots sur le courage des deux parties. La paix n'est jamais tâche facile. Elle nécessite beaucoup de courage et d'endurance. Comme nous l'avons vu, la Colombie ne manque ni de l'un, ni de l'autre. Nous félicitons le Gouvernement colombien et les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia – Ejército del Pueblo (FARC-EP) d'avoir franchi une nouvelle étape historique dans le processus de paix lorsque les FARC-EP ont achevé le dépôt des armes le 27 juin. Le Conseil de sécurité s'en est rendu compte par lui-même durant sa visite en Colombie : le processus n'a pas été sans obstacles. Nous saluons donc la ferme détermination des deux parties et leurs efforts pour venir à bout des difficultés auxquelles s'est heurtée l'application de l'Accord de paix final, efforts qui ont permis d'aboutir à ce résultat historique. Je partage l'avis de l'Ambassadeur Rosselli lorsqu'il décrit les réalisations exemplaires obtenues à ce jour.

La Mission des Nations Unies en Colombie a joué un rôle important à l'appui du processus de paix. Nous pensons qu'une seconde mission politique aidera les parties à renforcer la confiance et à surmonter les obstacles liés à la prochaine étape. C'est la raison pour laquelle nous sommes très favorables à une deuxième mission des Nations Unies en Colombie. Cette deuxième mission doit être adaptée à la prochaine étape du processus de paix. Nous insistons sur le fait qu'il faudra que cette deuxième mission dispose d'une présence locale et régionale suffisante pour pouvoir vérifier, effectivement et concrètement, l'application des dispositions pertinentes de l'Accord final, notamment la réintégration des FARC-EP, ainsi que les garanties de sécurité personnelle et collective, conformément à la demande des parties. Je dois dire que nous sommes préoccupés par les meurtres de défenseurs des droits de l'homme et de membres des FARC-EP et de leur famille, ainsi que par la violence dont sont victimes certaines figures de la société civile, comme le rapporte le Secrétaire général.

Il importe également que cette deuxième mission et l'équipe de pays des Nations Unies œuvrent en coopération et coordination pour tout ce qui concerne les tâches communes. Cela permettra de maximiser les synergies et d'éviter les doubles emplois, de sorte que les Nations Unies soient réellement unis dans l'action et adoptent une démarche cohérente pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Certes, la paix ne peut être le fait que des seules parties au conflit; mais, une fois engagées sur la voie de la paix, les parties ne doivent pas la parcourir seules. Tous les secteurs de l'État doivent faciliter la mise en œuvre de l'Accord, y compris pour faire avancer les dispositions d'amnistie. La bonne volonté et la générosité d'esprit des partenaires sont essentielles. Un effort déterminé et soutenu est nécessaire pour appuyer la mise en œuvre de l'ensemble de l'Accord de paix, notamment une réforme rurale complète, afin qu'il puisse rapidement générer des dividendes de paix tangibles. À cet égard, nous avons été impressionnés par la présentation du rapport annuel du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la Colombie, qui réunit le Gouvernement colombien, l'ONU et la communauté internationale. Nous sommes très fiers d'avoir contribué à ce fonds.

Je remercie le Représentant spécial de nous avoir fait le point de la situation des enfants et, en particulier, de la mise en œuvre de l'Accord signé le 15 mai 2016 sur la séparation et la réintégration des enfants associés aux FARC-EP. Il faut à présent s'attacher à la réintégration et la réadaptation des enfants qui ont été séparés des rangs des FARC-EP. À cet égard, nous tenons à souligner

les Conclusions concernant le sort des enfants dans le contexte du conflit armé en Colombie (du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, que j'ai eu le plaisir et l'honneur de présider, ainsi que les recommandations qu'elles contiennent.

Nous remercions également remercier le Représentant spécial pour le travail que la Mission a entrepris en matière d'inclusion et de participation des femmes, ainsi que pour élaborer des mécanismes de prévention et de protection lorsque des situations de violence sexiste sont envisageables. Je félicite également le Gouvernement de la manière dont il applique ce programme.

L'Accord de paix a marqué un nouveau départ pour la Colombie. Avec chaque étape du processus, la paix continue de se consolider. Pourtant, comme le Secrétaire général nous l'a dit en janvier, la paix n'est pas inévitable. Elle nécessite encore beaucoup de travail. À titre national, en tant qu'États Membres et amis du peuple colombien, mais aussi en tant que Conseil de sécurité uni, nous devons continuer à accompagner les parties tandis qu'elles continuent à œuvrer en faveur d'une paix durable en Colombie.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie, M. Jean Arnault, de son exposé et le félicitons pour son importante contribution et celle de la Mission au processus de paix en Colombie. Nous nous souvenons avec émotion de notre visite en Colombie et apprécions son aide dans la facilitation de ce voyage historique. Ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, le Kazakhstan salue les nombreux événements positifs survenus relativement à l'exécution de l'Accord de paix. Nous sommes heureux d'apprendre qu'un autre jalon important a été franchi dans le processus de paix lorsque, le 27 juin, 100 % des armes individuelles détenues par des membres des Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo (FARC-EP) ont été remises et qu'elles ont été reçues et stockées par la Mission. Nous saluons avec force le courage du peuple colombien et sa détermination à réaliser la paix et la stabilité dans son propre pays. Son attachement au processus de paix est exemplaire.

Deuxièmement, nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait effectué une mission très opportune en Colombie au mois de mai, laquelle nous a donné l'occasion de constater directement les progrès accomplis à ce jour, ainsi que les difficultés rencontrées dans la bonne mise en œuvre de l'Accord de paix. Nous avons été en mesure de démontrer la solidarité de l'ensemble de la communauté internationale avec le Gouvernement et le peuple colombiens tandis qu'ils s'efforcent de rétablir la paix, la stabilité et la sécurité. Notre présence a donc été une affirmation positive de la détermination du Gouvernement et des FARC-EP à poursuivre un processus de paix qui bénéficie à tous les Colombiens, ainsi qu'un signal d'appui.

Troisièmement, malgré les progrès réalisés, nous sommes préoccupés par la poursuite des attaques contre des dirigeants communautaires, des défenseurs des droits de l'homme et des membres des FARC-EP et leurs familles. Les activités de groupes armés non étatiques, y compris l'Armée de libération nationale, sont quelque peu alarmantes. Le Gouvernement doit prendre toutes les mesures possibles pour empêcher ces attaques afin d'éviter de compromettre la confiance du public. Il est absolument essentiel d'assurer la sécurité dans les zones évacuées par les FARC-EP afin d'empêcher les groupes armés de combler le vide ainsi créé. La réinsertion à long terme des membres des FARC-EP et le développement des zones touchées par le conflit doivent devenir des priorités de premier ordre pour le Gouvernement.

Nous appuyons fermement la détermination du Gouvernement colombien à traiter de toutes ces questions sur le terrain. Mais nous comprenons bien qu'il ne peut assumer cette tâche énorme seul, et nous appelons donc la communauté internationale à mobiliser des ressources suffisantes.

Quatrièmement, dans l'intervalle, il importe de maintenir la dynamique qui s'est mise en place. C'est pourquoi nous encourageons les parties à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'Accord de paix. De même que les orateurs précédents, nous approuvons pleinement les recommandations du Secrétaire général tendant à la création d'une deuxième mission des Nations Unies en Colombie.

Enfin, une fois de plus, nous saluons les efforts constants déployés par le Gouvernement colombien en faveur de la consolidation et de la mise en œuvre de l'Accord de paix et l'encourageons, ainsi que la communauté internationale, à continuer à travailler d'arrache-pied afin de surmonter les difficultés existantes et de faciliter et d'accélérer l'instauration d'une paix durable en Colombie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

La Bolivie remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, pour son exposé et pour le travail considérable qu'il accomplit en tant que Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue à la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadrice Mejía Vélez, au Conseil de sécurité.

Le 27 juin, le Gouvernement colombien et les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo (FARC-EP) ont atteint une nouvelle étape historique dans leur processus de paix. Les membres des FARC-EP ont fini de remettre leurs armes individuelles, ce qui montre que le processus de paix en Colombie est irréversible. À cet égard, la Bolivie salue la feuille de route approuvée le 29 mai et félicite les deux parties pour leur attitude envers le processus – planifiant chaque étape, établissant des comités, évaluant chaque phase, se réunissant pour tenter d'aplanir les difficultés et de parvenir à un consensus sur la voie à suivre.

Le processus est fructueux car, en dépit de leurs différences, le Gouvernement et les FARC-EP sont engagés dans un dialogue permanent car leur objectif final est d'établir la paix. Il est indispensable qu'ils maintiennent et renforcent l'esprit de dialogue et de compréhension au moment de commencer l'étape la plus difficile du processus. La feuille de route stipule que les membres des FARC-EP doivent remettre toutes leurs armes d'ici le 20 juin. Cette étape a été atteinte. Pour sa part, le Gouvernement a promis de garantir la sécurité physique, juridique et socioéconomique des anciens membres des FARC-EP, comme stipulé dans l'Accord de paix. Nous comptons sur la réalisation progressive de cet engagement.

Cette phase pose un véritable défi. Les meurtres de dirigeants communautaires, de défenseurs des droits de l'homme et de proches de personnes ayant des liens avec la guérilla ou de dissidents; les personnes qui propagent un message de haine et non de réconciliation et l'économie illégale, entre autres, sont autant de défis qui illustrent la complexité de la phase de réinsertion. La paix doit être le lien qui unit les Colombiens, et l'appui de la communauté internationale jouera en l'occurrence un rôle fondamental dans cette entreprise.

La Bolivie estime que les parties au conflit ont pris la bonne décision lorsqu'elles ont demandé que le Conseil de sécurité crée une mission de vérification de la réinsertion des anciens combattants. Encore une fois, le Gouvernement et les FARC-EP ont placé leur confiance dans le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que les membres du Conseil continueront de fournir un appui ferme et unanime au processus de paix en Colombie. Je voudrais également souligner les remarques faites par le Ministre colombien chargé de l'après-conflit, M. Rafael Pardo, qui, durant sa récente visite à New York, a parlé des projets qui seraient exécuté conformément aux dispositions principales de l'Accord de paix, à savoir l'amélioration du niveau de vie dans les zones rurales et la réduction du fossé existant entre les zones rurales et urbaines.

Nous estimons que les mesures visant à officialiser la propriété foncière dans les zones rurales et à améliorer la sécurité sociale des agriculteurs et des paysans sont très importantes à moyen terme. Nous espérons que la communauté internationale et les institutions financières pourront accorder la coopération nécessaire à cet effort.

Enfin, comme l'a indiqué le Ministre bolivien des affaires étrangères dans une lettre datée du 28 juin, nous réaffirmons l'appui résolu du Gouvernement bolivien aux forces de consolidation de la paix en Colombie qui s'emploient à promouvoir une culture de paix et de dialogue pour assurer la coexistence pacifique de sa population. À cet égard, outre la direction et le capital politique dont ont fait montre le Gouvernement et les dirigeants des FARC-EP, nous devons souligner la troisième colonne de ce triangle vertueux, qui est le soutien apporté aux victimes tout au long du processus de paix. Leadership, audace et esprit de réconciliation font de ce processus un exemple à suivre pour le monde.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Comme l'a déclaré M. Arnault – et je tiens à le réitérer – la visite dans notre pays des membres du Conseil de sécurité a été de la plus haute importance. Pour la toute première fois, nous avons vu les partisans et les détracteurs du processus de paix engager un dialogue approfondi et essayer de comprendre l'objectif commun qui nous unit tous.

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, d'avoir fait partie de la mission du Conseil en Colombie la semaine dernière. Je pense que cette visite a été très utile. Je remercie également M. Arnault et toute son équipe pour leurs observations, ainsi que d'avoir facilité la remise, le 27 juin, de toutes les armes individuelles détenues par les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo(FARC-EP) à l'Organisation des Nations Unies, une organisation que nous saluons et respectons pour son impartialité et son rôle en tant que garant de la paix et de la sécurité mondiales.

Un peu plus de neuf mois se sont écoulés depuis le début de la Mission des Nations Unies en Colombie et, grâce aux rapports du Secrétaire général, les membres du Conseil ont pu constater la mise en place du cessez-le-feu, la cessation des hostilités, l'enregistrement des armes et la remise de toutes les armes individuelles. Par ailleurs, 9 604 membres des FARC-EP, miliciens et guérilleros, sont en cours de réinsertion, toute une série de réformes législatives et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de paix a été promulguée, tandis que les plans de réinsertion après un conflit ont démarré, comme le Ministre de l'après-conflit l'a si éloquemment expliqué la semaine dernière.

Voilà pourquoi je tiens à dire que, malgré les tâches en suspens, tant les FARC-FP que le Gouvernement colombien ont rempli tous leurs engagements. Ce ne sont pas des tâches simples, parce que dans les mois à venir, d'ici à la fin du mandat de cette première Mission en septembre, nous devons œuvrer à l'achèvement de la phase de détection, enlèvement et destruction de l'armement instable se trouvant dans des caches, comme le Représentant spécial l'a indiqué dans son exposé aujourd'hui.

Ce processus de paix est en grande partie le résultat du leadership du Président Juan Manuel Santos Calderón et de la volonté de la Colombie d'aller de l'avant avec fermeté et détermination sur la voie de la construction d'une paix stable et durable.

Je suis honorée d'être ici au Conseil, en tant que représentante d'un pays qui dit « Adieu aux armes! » dans le cadre d'un effort monumental déployé sans relâche par les Colombiens au fil des ans, avec des succès, mais aussi avec plusieurs échecs, jusqu'à l'avènement d'un moment qui nous ouvre la voie à un « futur possible » pour tous.

De même, la Colombie et l'Organisation des Nations Unies ont ensemble – à travers ce format *sui generis,* dont a parlé Jean Arnault, comme le Mécanisme tripartite de surveillance et de vérification – tiré des enseignements qui peuvent certainement servir au Conseil de sécurité dans d'autres lieux, en tenant compte des particularités de chaque cas, et même, dans un futur pas lointain, répondre d'une manière au soutien indéfectible que nous a apporté la communauté internationale, les Nations Unies et le Conseil de sécurité, tout au long du processus. Parce que, en fin de compte, l'Accord de paix vise à consolider une Colombie plus inclusive où tout le monde à une place, pour contribuer ainsi à la construction de notre nation, où la responsabilité principale du succès nous incombe, nous les Colombiens.

Je sais, Monsieur le Président, que point n'est besoin de vous dire, ni à aucun membre du Conseil de sécurité, les fragilités énormes que la consolidation d'une paix durable implique une fois signés les accords entre les parties en conflit. Il a toujours été dit que les premières années de réintégration sont les plus difficiles, et c'est au cours de ces années que sont mises à l'épreuve la volonté politique, les actions et la détermination des parties, ainsi que l'engagement de la communauté internationale. Voilà pourquoi je voudrais de nouveau réitérer les remerciements de mon gouvernement et des citoyens colombiens.

Au moment où nous apprêtons à établir une deuxième mission politique, dont le mandat est conforme au contenu de l'Accord de paix, nous sommes confiants que cette histoire de la Colombie, qui a été jusqu'à présent un avec succès, se poursuivra et se consolidera. Avec le soutien du Conseil, je suis sûre qu'il en sera ainsi.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la représentante de la Colombie de sa déclaration. Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, puisque c'est la dernière tenue sous la présidence bolivarienne du Conseil de sécurité, je voudrais exprimer les sincères remerciements de ma délégation à tous les membres du Conseil, en particulier à mes collègues, les Représentants permanents, les Représentants permanents adjoints, les diplomates spécialisés de toutes les missions et le secrétariat du Conseil pour tout le concours qu'ils nous ont apporté, ainsi que les autres membres du Conseil, qui nous ont apporté leur appui durant toutes les séances. Effectivement, comme l'a dit le représentant de l'Uruguay, ce fut un mois très chargé, mais je pense

que nous avons atteint nos objectifs en ayant dégagé un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pas pu le faire seuls, sans l'appui et la solidarité fraternelle des membres du Conseil, malgré nos divergences de vues.

Je suis reconnaissant pour toutes les contributions constructives apportées par chaque délégation au sujet de toutes les différentes questions. Je remercie les représentants du Secrétariat, les interprètes, les traducteurs, le personnel des services de conférence, les ingénieurs du son et le personnel de sécurité qui a assuré la sécurité des travaux du Conseil.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation chinoise, qui assumera la présidence du Conseil en juillet.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 35.